

CONSEIL MUNICIPAL du 7 février 2017

L'an 2017, le 07 février à 20 h 00, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

Présents : André GUIHARD, Maire, Joseph TESTARD, Jérôme SQUELARD, Christian PRIOU, Catherine ROUIL, Arnaud PAGEAUD, Adjoint, Christophe LEBRETON, Florent LIRONDIERE, Lydia BEATRIX, Marie-Paule BLANLOEIL, Bertrand DABO, Fabrice ETIE, Aurélie FERRE, Anne GUILLET, Isabelle HARDY, Christelle JAUNASSE, Michel OUAIRY.

Absents : Nathalie GENEIX (pouvoir à Arnaud PAGEAUD), Angélique DELANOU.

Secrétaire de séance : Christophe Lebreton

Présentation société EDP – aménagement du cimetière (19h30-20h00)

Vu la configuration du cimetière du bas : terrain pentu, peu esthétique, la société EDP de Haute Goulaine présente plusieurs solutions pour aménager les allées et les entre-tombes du cimetière. Thierry Richard, agent chargé des espaces verts est également présent.

Les possibilités d'aménagement :

Allées en herbes avec gazons qui demandent peu d'entretien

Entre-tombe sans herbe ou en ciment poreux

Différentes photos de cimetières sont présentées pour une meilleure visualisation.

Autre problème à régler : la pente trop prononcée qui peut être corrigée par la pose de Gabions (pierres posées dans un grillage) sur 21 mètres linéaires.

APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 6 décembre 2016

Bertrand Dabo demande l'ajout de « Particulier Commune » pour les locations du théâtre.

Isabelle Hardy fait remarquer que son intervention en fin de conseil n'a pas été retranscrite en totalité : elle a demandé une correction lue par le maire, celle-ci sera modifiée dans le compte-rendu du 6 décembre 2016.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Réf : 2017-01

CONVENTION ANTENNE FREE

M. le Maire donne lecture du projet de convention d'occupation du domaine public par la société FREE MOBILE pour la pose d'un pylône pour l'amélioration du réseau mobile :

- Emplacement : Terrain des sports – adresse : Douet l'âne, références cadastrale : ZV47 et 97.
- Surface : 20m²
- Redevance annuelle: 5 000€ versé semestriellement.
- Durée de la convention: 12 ans.
- Installation de spots d'éclairage sur le pylône par FREE MOBILE

Question : quelles solutions si le nouveau réseau 4G interfère avec le réseau TNT

Réponse : les usagers peuvent demander un diagnostic - Agence Nationale des fréquences (ANFR). L'information sera relayée dans Teillé Actualités.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la pose d'un pylône pour l'amélioration du réseau Free mobile et autorise le maire à signer ladite convention.

Reçu en Préfecture le 14/02/2017

N° identifiant unique : 044-214402026-20170207-2017_01-DE

Réf : 2017-02

PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS DU PAYS D'ANCENIS (PPG) : ARRET DU PROJET

Lors de sa séance du 15 décembre 2016, le conseil communautaire de la COMPA a arrêté le projet de Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs du Pays d'Ancenis 2017/2023.

Monsieur le Maire rappelle que le plan partenarial a 2 objectifs principaux :

- organiser la gestion partagée des demandes de logement social, par la mise en commun des demandes et des pièces justificatives, par le partage des informations sur les dossiers et par la connexion avec la base de données nationale,
- configurer le service d'accueil et d'information des demandeurs, par la mise en place d'au moins un lieu d'accueil physique, par la définition des informations délivrées et en répartissant les lieux d'accueil sur le territoire.

La concertation menée au cours de l'année 2016, avec l'ensemble des acteurs du logement social a fait ressortir les éléments suivants :

La COMPA adhère au fichier partagé de la demande locative sociale, ce qui permet de répondre aux exigences de la loi en matière d'organisation de la gestion partagée des demandes de logement social.

Les partenaires se sont accordés sur une organisation territoriale en matière d'accueil et d'information des demandeurs. Le territoire proposera des « points d'accueil de proximité » (niveau 1) pouvant délivrer des informations de portée générale sur le logement social et des « points d'accueil de secteur » (niveau 2) pour des renseignements plus précis ou un accompagnement plus personnalisé du demandeur (accès au fichier partagé).

Il précise que la mise en œuvre du PPG fera l'objet d'un bilan annuel et d'une évaluation à mi-parcours à l'occasion de laquelle le contenu pourra être adapté si nécessaire pour tenir compte des évolutions du territoire.

Conformément à la procédure prévue dans le décret n°2015-524 du 12 mai 2015, les communes membres de la COMPA doivent se prononcer sur le contenu du Plan partenarial.

VU l'article 97 de la loi ALUR et le décret n°2015-524 du 12 mai 2015 relatif au contenu, aux modalités d'élaboration, d'évaluation, et de révision du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2015 engageant la procédure d'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2016 arrêtant le projet de Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

CONSIDERANT qu'en concertation avec l'ensemble des acteurs du logement social et les communes du territoire, il a été défini une organisation territoriale en matière d'accueil et d'information des demandeurs.

CONSIDERANT que le PPG est proposé pour une durée de 6 ans (2017/2023) et que sa mise en œuvre fera l'objet d'un bilan annuel et d'une évaluation à mi-parcours à l'occasion de laquelle le contenu pourra être adapté si nécessaire pour tenir compte des évolutions du territoire.

CONSIDERANT que le décret n°2015-524 du 12 mai 2015 demande l'avis des communes membres de la COMPA sur le contenu du PPG,

CONSIDERANT que le projet de PPG sera réadapté, le cas échéant, au vu des avis des communes, des bailleurs et de l'Etat.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de de Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs 2017/2023 arrêté par le Conseil communautaire de la COMPA.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable et approuve le projet de de Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs 2017/2023 arrêté par le Conseil communautaire de la COMPA

Reçu en Préfecture le 14/02/2017

N° identifiant unique : 044-214402026-20170207-2017_02-DE

Réf : 2017-03

PLAN LOCAL D'URBANISME : AVIS SUR LE TRANSFERT DE COMPETENCE

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 (publiée le 26 mars 2014) pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) dans son article 136 I et II,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5214-16,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-1 et suivants,

Vu le nombre d'habitants de la commune de Teillé établi par l'INSEE à 1829, au 1er janvier 2016 pour l'année 2013,

Vu la délibération du conseil municipal du 7 octobre 2014 prescrivant la révision du PLU de Teillé, révision toujours en cours,

CONSIDERANT :

- Que l'article L 153-2 du Code de l'Urbanisme prescrit que « L'établissement public de coopération intercommunale compétent engage une procédure d'élaboration ou de révision d'un plan local d'urbanisme couvrant l'intégralité de son territoire lorsqu'il le décide et, au plus tard, lorsqu'il révisé un des plans locaux d'urbanisme applicables dans son périmètre »,
- que la procédure de révision du PLU est suffisamment avancée pour que la commune puisse la terminer,
- que la communauté de communes du Pays d'Ancenis accompagne les communes dans leurs procédures de révision du Plan Local d'Urbanisme, permettant ainsi d'avoir, à terme, des documents d'urbanisme cohérents sur l'ensemble du territoire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-S'OPPOSE au transfert à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, à compter du 27 mars 2017, de la compétence en matière d'élaboration, de révision et de modification des documents d'urbanisme, tel que le Plan Local d'Urbanisme.

Reçu en Préfecture le 14/02/2017

N° identifiant unique : 044-214402026-20170207-2017_03-DE

Réf : 2017-04

**DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL,
GRANDES PRIORITES (FSIL GP)**

Vu l'article 141 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 - Loi de finances pour 2017 régissant le FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL, GRANDES PRIORITES (FSIL GP),

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de d'aménagement du bourg et dont le coût prévisionnel s'élève à 1 121 068.38 € HT soit 1 345 282.05 € TTC est susceptible de bénéficier de bénéficier d'une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local – grandes priorités (FSIL GP).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux aménagement du bourg	961 465.16 €	Etat DETR	70 000.00 €
		Pacte de ruralité	50 000.00 €
Honoraires Maitrise d'œuvre	63 456.70 €	FSIL GP 2017	300 000.00 €
Dépenses imprévues	96 146.52 €	Fonds de concours COMPA	200 000.00 €
		Charge commune	501 068.38 €
TOTAL Dépenses	1 121 068.38 €	TOTAL Recettes	1 121 068.38 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : les travaux débiteront au dernier trimestre 2017 pour une fin de travaux au 31 décembre 2018.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
- Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers
- Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus
- L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses
- Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet
- Relevé d'identité bancaire original

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'arrêter le projet de d'aménagement du bourg,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous,
- de solliciter une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local – grandes priorités (FSIL GP).

Reçu en Préfecture le 14/02/2017

N° identifiant unique : 044-214402026-20170207-2017_04-DE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal « espace de convivialité » du terrain de foot. Les travaux envisagés ont pour objectif de restaurer le bâtiment existant afin d'y accueillir des activités associatives.

M. le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire au taux maximum et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

Le coût global des travaux est estimé à 25 431.93 € HT, le financement de l'opération s'établissant ainsi :

• Réserve parlementaire :	7 600.00€
• Fédération française de football :	7 600.00€
• Autofinancement communal :	10 231.93€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ce projet dans les conditions indiquées ci-dessus et de solliciter une aide financière, au titre de la réserve parlementaire 2017 de Monsieur Yannick VAUGRANARD sénateur de Loire Atlantique.

Reçu en Préfecture le 14/02/2017

N° identifiant unique : 044-214402026-20170207-2017_05-DE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal « espace de convivialité » du terrain de foot. Les travaux envisagés ont pour objectif de restaurer le bâtiment existant afin d'y accueillir les membres du club de football et d'autres activités associatives.

M. le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre du fonds d'aide au football amateur et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

Le coût global des travaux est estimé à 25 431.93 € HT, le financement de l'opération s'établissant ainsi :

• Réserve parlementaire :	7 600.00€
• Fédération française de football :	7 600.00€
• Autofinancement communal :	10 231.93€

Question : si les demandes de subventions obtiennent une réponse négative, est ce que les travaux seront faits ?

Réponse : il faut au moins mettre le bâtiment hors d'eau et hors d'air et régler l'accessibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ce projet dans les conditions indiquées ci-dessus et de solliciter une aide financière, au titre du fonds d'aide au football amateur.

Reçu en Préfecture le 14/02/2017

N° identifiant unique : 044-214402026-20170207-2017_06-DE

1. Compte Rendu des commissions

a) Rencontre avec le FCMTL

Le Maire, Michel Ouairy, Christian Priou et Arnaud Pageaud ont rencontré le nouveau président du FCMTL, Mr Christophe CESBRON. Il a été évoqué :

- Fonctionnement et évolution du club
- Question Matériel : les portes des vestiaires ; le traçage du terrain actuellement fait par le président, le FCMTL demande à la mairie de trouver des bénévoles ! répondu conseil municipal : les parents des jeunes doivent être sollicités pour cette tâche.
- Le terrain sert à l'entraînement des jeunes et aux matchs de la C et B. L'équipe A ne joue pas à Teillé car c'est une volonté du club.
- Problème des douches : une vanne avait été fermée – affichage de n° d'urgence en cas de panne : Frédéric Richard + 3 élus.
- Ambition de se développer car le club fonctionne bien mais est-ce la commune va pouvoir suivre financièrement ?

b) Visite avec le CAUE

Le Maire, Arnaud Pageaud, Isabelle Hardy et Bertrand Dabo ont participé à une journée de visite d'équipements sportifs avec le CAUE. La salle de Petit-Mars correspondrait plus aux attentes de Teillé en terme de taille : montant de l'investissement 800 000€ à 1 000 000€ avec 20 à 30 000€ de charges par an (pour 3 salles).

Une réunion de concertation avec les associations sportives et culturelles est planifiée le 24/03/2017 à 20h00 au théâtre.

c) Commission culturelle – Arnaud Pageaud

Arbre de Noël : retours positifs, certains enseignants ne souhaitent plus l'intervention du Père Noël mais la commission est favorable au maintien du Père Noël.

Illumina'sons : quelques dégradations à déplorer, pour l'année prochaine : mettre plus d'éclairage, manque de « spectaculaire » ; recentrer les animations dans le bourg.

Idées et projets pour 2017 :

Convention avec l'ARMAT à étudier lors du prochain CM

La Cabane des Illumina'sons pourrait être transformée en bibliothèque mobile à partir de mai 2017

70 ans et plus : 4 novembre 2017

Festival ce soir je sors mes parents : réunion le 27/02/2017 à 18h30 au préambule de Ligné. Dates du festival : 20, 21, 22/10/2017

RIPLA : nouveau projet en cours.

d) Communication – Catherine Rouil

Le Teillé panorama est à distribuer, le questionnaire sur les mutuelles est glissé à l'intérieur.

Prochaine réunion : 9 février 2017.

e) Enfance jeunesse – Jérôme Squelard

Point restaurant scolaire : les agents ont bénéficié d'une formation cuisine très appréciée. Les agents demandent une formation sur la communication entre collègues. Le nombre de repas depuis septembre 2016 est en baisse : 906 repas en moins. Un exercice d'évacuation a eu lieu le 14 janvier 2017.

Permis piétons fait dans les deux écoles par la gendarmerie.

Rentrée sept-2017 : fermeture d'une classe, effectif prévisionnel : 116 élèves. Une réorganisation des TAP est envisagée le mercredi de 11h à 12h20, la question d'une prestation payante est abordée.

Projets / actions 2017 :

- Atelier plantation d'arbre : 1ère intervention de Thierry Richard le 10/02/2017 avec une plantation début mars.
- Chasse aux œufs : 16/04/2017 à 10h30 au plan d'eau.
- Conseil communal des jeunes 11-17ans : affiche à paraître.
- Soirée débat « comportements à risque » le 09/03/2017 à 20h00 au théâtre.

Autre information : l'école J. Demy a été visitée le 3/02/2017 : pas de vol constaté. L'installation d'une alarme dans le bureau pourrait être envisagée.

f) Voirie – Christian Priou et Joseph Testard

Le 19/12/2016 a eu lieu le tour de la voirie : constat d'enrobé faïencé => enduit d'usure à prévoir.

Etat de la voirie : évaluation des travaux pour le budget 2017

Fauchage partiel : peu apprécié sur les routes peu larges, donc fauchage en totalité des banquettes.

Contournante rue des Rochettes : l'enrobé sera appliqué plus vite que prévu car la chaussée se dégrade.

Bourg : remplacement de canalisations d'eau en juin – juillet 2017

Bourg : Réfection des chaussées suite aux travaux d'assainissement : réception des travaux en février 2017

Plan d'eau : réseau d'eaux pluviales sur les deux parkings.

Question des conseillers :

Zone artisanale : grillage sur voie publique et aboiement des chiens.

Lotissement de la Chesnaie : eau stagnante en bas de la rue.

Panne électrique : 24h sans électricité, pas de référent « électrique » sur le secteur, le n° de téléphone à appeler est présent sur la facture du fournisseur d'électricité.

2. Informations et courriers divers

- Proxi : plans quasiment terminés, accord Carrefour un peu long.
- Appel à candidature pour l'aménagement du bourg : retard.
- Fusion des arrondissements Châteaubriant-Ancenis avec le maintien d'une maison d'état à Ancenis. Monsieur Mohamed SAADALLAH est le sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis.
- Transfert des zones d'activités communales à la COMPA : pas de référent commune pour l'instant.
- La liste des Déclarations d'intention d'aliéner (DIA), décision de non préemption est présentée.
- Invitation FCMTL : 11/02/17 à 11h45 et le 18/02/2017 à 18h00 pour remise de coupes.

3. Questions diverses

I. Hardy : une réunion devait avoir lieu en janvier sur les éoliennes ?

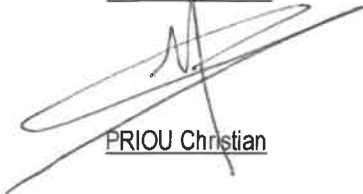
Réponse : non planifiée car aucun conseiller n'a demandé la réunion.

L. Béatrix : l'installation des compteurs Linky est prévue à quel moment sur la commune ? Quel est l'impact du recyclage des vieux compteurs ?

Réponse : la planification des compteurs ne relève pas de la compétence de la commune.

La séance est levée à 22h30

GUIHARD André



PRIOU Christian

TESTARD Joseph



ROUIL Catherine



LEBRETON Christophe

Marie-Paule BLANLOEIL



PAGEAUD Arnaud

LIRONDIERE Florent

DABO Bertrand

JAUNASSE Christelle

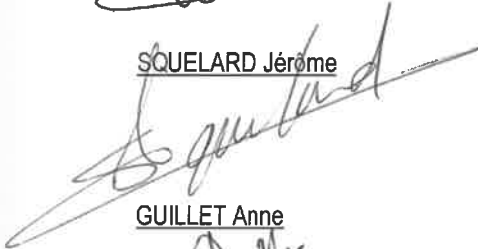


GENEIX Nathalie

Pouvoir à A. Pageaud

HARDY Isabelle

SQUELARD Jérôme



DELANOUE Angélique

Absente

FERRE Aurélie

GUILLET Anne



ETIE Fabrice

OUAIRY Michel

BEATRIX Lydia

